

Allocation scolaire burundaise

Le Conseil municipal demande à la Commission départementale scolaire (soi Burundaise) une subvention au titre de l'année 1958 pour la réalisation du programme de l'année scolaire qui comporte :

Travaux : 10 385 000      Matériel d'enseignement : 7 000 000

Les recettes et dépenses nécessaires seront portées au budget primitif de 1958.